

SUD ÉDUCATION 66 ORGANISE SA DEUXIEME DEMI-JOURNÉE D'INFORMATION SYNDICALE DANS LE PREMIER DEGRÉ :

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2009
École élémentaire publique Jean Jaurès
de Perpignan, de 08h30 à 11h30

- Les RISTT sont déduites du temps de service hors enseignement.
- Aucune animation pédagogique "obligatoire" ne peut faire obstacle à la participation à une RISTT.

RAPPEL : extrait de la circulaire (dite Le Goff en raison du nom du signataire qui est directeur général des ressources humaines). Il est demandé aux Recteurs et aux Inspecteurs d'Académie « d'éviter de placer ces heures d'information pendant les heures consacrées à l'enseignement » et donc de « mettre en place ces heures d'information sur la partie du service que les enseignants n'effectuent pas devant élèves ».

Ainsi les RISTT (2×3 heures) peuvent se déduire des (108 - 60) = 48 heures comprenant : Conseil d'École (6 heures), travaux en équipe enseignante (24 heures), Animations Pédagogiques (18 heures). Il vous suffit d'en informer votre IEN et de comptabiliser ces heures.

Modèle de lettre à l'IEN :

Nom :
Prénom :
Fonction :
Établissement :

à IEN
Inspection Académique des P.O.

Objet : participation à une demi-journée d'information syndicale

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, circonscription

Conformément au décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif au droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le syndicat SUD Éducation 66 LE MERCREDI 18 novembre 2009 de 08h30 à 11h30, école primaire publique Jean Jaurès, Perpignan

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes respectueuses salutations.

A....., le

« Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de services à la nation. Ces gens-là sont inutiles, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité, c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème. »

Renaud Dutreil, 2004, toujours d'actualité...!!!

